



LES AMIS DE LA TERRE MIDI PYRÉNÉES

22, place du Salin 31000 TOULOUSE

Tél-rép-fax : 05 61 34 88 15

Courriel : midipyrenees@amisdelaterre.org

sites : www.amisdelaterre.org et <http://amisdelaterremp.free.fr/>

LA FEUILLE VERTE

Novembre-décembre 2012 – janvier 2013

n° 232

Appel des Amis de la Terre Midi-Pyrénées à se retirer du débat public national sur l'énergie

Considérant que la constitution du comité de pilotage destiné à animer le débat public sur l'énergie fait la part belle à des personnalités étroitement liées à l'industrie ou à la recherche nucléaire¹;

Considérant que la décision de fermer la centrale de Fessenheim, laquelle a déjà dépassé 34 ans d'activité alors qu'elle était conçue pour fonctionner 30 ans, a été reportée en 2016 et que cette date n'est qu'un affichage dilatoire ;

Considérant que Delphine Batho vient de signer le décret autorisant la création du réacteur à fusion ITER ;

Considérant que l'objectif annoncé de réduction de la part du nucléaire de 75% à 50% en 2025 est un écran de fumée puisque cette proportion s'accommode très bien d'une forte augmentation de la production d'énergie par des sources renouvelables sans diminution du parc nucléaire, de façon à « diluer » la part de celui-ci ;

Considérant les orientations productivistes et anti-écologiques de ce gouvernement (maintien ferme du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, mutation de l'ex-ministre de l'environnement pour avoir retardé l'exploration d'un forage pétrolier au large de la Guyane, etc.);

Considérant que l'issue du débat est connue d'avance, à savoir que celui-ci servira à conforter le programme de Hollande ;

Nous, Amis de la Terre Midi-Pyrénées, appelons les Amis de la Terre France à se

retirer du simulacre de débat public sur l'énergie.

Amies et Amis de la Terre,
dans le cadre d'une campagne nationale des Amis de la Terre France
contre l'obsolescence programmée et la surconsommation,
nous intervenons publiquement par affiches et tracts.
Nous avons besoin de votre participation ! Soyons nombreux

Rendez-vous le **8 décembre**, à partir de **14h30** sur le terre-plein des **allées du Président Roosevelt** (face à la FNAC).
L'action sera probablement renouvelée le samedi suivant (lieu restant à définir).

Contre l'obsolescence programmée, Pour l'éco-conception, la réparation, le recyclage

par Hervé Pichon

L'iPad Mini, après les iPad 3 et 4 ; [quatre générations d'iPad en deux ans](#), six d'iPhone en cinq ans ! ... Voilà ce qu'on appelle *l'obsolescence programmée des objets* : proposer tous les 2 mois de nouveaux produits et convaincre le public de les acheter alors que les « anciens » restent tout aussi valables et utilisables.

• Qu'est ce que c'est ?

Un équipement, un appareil est obsolète ou considéré comme tel quand on cesse de l'utiliser et qu'on le **remplace par un produit nouveau, plus performant (peut-être), plus à la mode, plus beau** ; et ceci alors que l'objet abandonné est encore fonctionnel, ou pourrait l'être facilement. .

L'obsolescence programmée, c'est la volonté des fabricants et commerçants de **limiter la durée de vie** des produits pour obliger ou inciter les consommateurs à acheter

¹ Les « sages » composant le comité de pilotage sont :

- Anne Lauvergeon, **ex-PDG d'Areva** ;
- Pascal Colombani, président du conseil d'administration de l'équipementier Valeo et **ancien administrateur général (2000 à 2002) du Commissariat à l'énergie atomique** ;
- Laurence Tubiana est fondatrice et directrice de l'IDDRI (*Institut pour le Développement Durable et les Relations Internationales*, fondé avec GDF-Suez, Lafarge, EDF, Veolia, EpE) et directrice de chaire à Sciences-Po ;
- Jean Jouzel, climatologue et glaciologue français, **directeur au CEA, expert du réchauffement climatique au sein du GIEC** ;
- Bruno Rebelle, l'**ex-directeur de Greenpeace et ancien conseiller de campagne de Ségolène Royal**.

leurs nouveaux produits ; c'est particulièrement visibles pour les produits « EEE » (Equipement Electrique et Electronique) et les produits high tech (multimédias, informatique).

Il y a un petit nombre prouvé de cas **d'obsolescence par conception technique perverse** : durée de vie des ampoules abrégée dès les années 20, nylon moins solide à partir des années 40 ; imprimantes programmées pour tomber en panne au bout d'un certain nombre d'impressions, batterie d'un i'pad impossible à changer (cf le procès contre Apple aux Etats Unis). Cette volonté de concevoir des objets fragiles ou irréparables est **difficile à prouver** à cause du secret industriel. On est souvent dans l'ambiguïté : par exemple des écrans Samsung claquent rapidement ; c'est dû à l'inadaptation des condensateurs (prix très faible). Si on ne remédie pas à ce défaut s'agit-il d'une innocente **erreur technique ou d'une obsolescence délibérée ?**

Les concepteurs sont tout à fait capables de créer des produits durables et réparables mais ce n'est peut-être pas leur priorité ...

A qui le crime est-il nécessaire et profitable ?

En France, en 2007, les ménages sont **déjà équipés de 70 à 99% en équipements électriques et high tech**. Fabricants et commerçants sont à l'affût du « renouvellement ». Sans affirmer que c'est voulu, on constate la **faible et décroissante longévité des appareils** : actuellement 6 à 9 ans pour l'électroménager contre 12 à 15 ans il y a 50 ans ; 4 à 5 ans pour les écrans plats contre 10 à 15 ans pour les écrans cathodiques.

On peut estimer que l'âge auquel un produit devient « non réparable » est aussi son âge de remplacement escompté, soit 5 ans pour le « Brun » (Hi-Fi son, télé), 4 ans pour le petit électro-ménager ; 8 ans pour le « blanc- GEM » (Grand-Electro Ménager) et 4 ans pour le gris (informatique).

• Les consommateurs innocents ? Hum !

Pour défendre leur intégrité, les commerçants font remarquer que ce sont **les clients** qui, au bout de 6-7 ans **franchissent un « seuil » et pour des raisons psychologiques et esthétiques veulent changer**.

Certains sociologues décrivent aussi certaines catégories de consommateurs comme insatiables de nouveau, de gadgets sophistiqués, lesquels, comme des **jouets** d'enfants, les « occupent » et font plaisir un moment. Oui, mais heureux hasard ! Justement, **comme la machine économique ne peut pas s'arrêter** : quelques mois après le e'Truc bleu, on sort, événement mondial occupant 5 bonnes minutes au JT, l' iMachin rose tellement plus mignon, puis l' iBidule vert tellement plus écolo... Et celui là, il dit « Papa, Maman, Pipi ». Vous n'allez quand même pas garder votre iGris de l'an dernier !

Oui, l'obsolescence est programmée ouvertement par la course au nouveau accompagné du fameux « y a rien à garder de l'ancien, rachetez tout ! »

• Réparer ?! dans l'électronique, ça ne se fait pas

Quand un technicien d'un service après vente conclut son bordereau d'intervention par « réparations terminées, solution trouvée » ; ça ne veut pas dire « remis en état de marche » : c'est plus compliqué...

Si c'est de l'électronique, le pronostic vital est tout de suite engagé : « vous savez, il n'est plus sous garantie, alors pour avoir les pièces, vous savez, la Chine c'est loin ... Et puis tout ça c'est soudé... on n'est pas autorisé à tenter l'opération qui risque de durer... Vous l'avez depuis 3 ans ? Vous savez, c'était déjà pas mal... Toutes mes condoléances... ».

Beaucoup d'appareils ne sont pas réparés : soit faute de pièces de rechange ou de techniciens qualifiés en électronique, soit parce que les produits ne sont pas conçus et

montés pour cela, soit par absence de notice technique, ou encore parce que les réparations sont trop chères comparées à l'achat du neuf. Il y aurait de la part du public beaucoup à exiger du côté de la garantie de durée et de la réparation.

L'obsolescence rapide, qu'elle soit programmée par la fragilité ou la course à de pseudo nouveautés orchestrée par le gavage publicitaire des cerveaux aboutit à l'épuisement des ressources naturelles et à la création de montagnes de déchets dangereux avec 16 à 20kg de déchets d'équipements électriques et électroniques (ou DEEE) par an et par personne en France. Il faudrait y ajouter les déchets produits au cours de leur fabrication. Ainsi, **le « sac à dos écologique » est de 20kg pour une puce de 0,08g** et de 434kg pour un ordinateur de 2,8kg.

La collecte sélective capte 30% (soit 4 ou 5 kg par habitant et par an) des DEEE. Le reste est incinéré ou enfoui. Sur ces 30%, 2% sont réemployés (réparés ou réutilisés) et 80% recyclés. Ceci étant, le recyclage d'un DEEE est très partiel : il concerne la récupération et la refonte de certains métaux mais pas du plastique). On estime **que 50% des DEEE des « pays riches » se retrouvent dans les « pays du Sud » (par exemple le Ghana)** où ils sont « exploités » dans des conditions d'insalubrité totale, d'autant qu'ils contiennent un certain nombre de matières dangereuses.

D'après des chiffres de 1999, l'OCDE estime qu'avec une croissance de la « production primaire » de 2% par an, **les réserves de cuivre, plomb, nickel, argent seraient épuisées en 30 ans, celles de fer et d'aluminium en 70-80 ans**. Le lithium, métal essentiel pour la technologie des batteries électriques destinées, dit-on à un grand avenir, vient à peu près d'un seul secteur : les confins du Pérou de la Bolivie et du Chili.

La Chine a un quasi-monopole des « terres rares » substances indispensables à la miniaturisation de l'électronique. Dans ce dernier pays sont fabriqués les appareils Apple, Sony, Dell par le sous-traitant Foxconn ; dans des **conditions d'esclavage** telles qu'il s'y est produit une douzaine de suicides par défenestration. La firme a fait installer des filets pour prévenir. C'est carrément du social !

Oui, bien sûr les appareils électriques et électroniques sont à de nombreux égards libérateurs, précieux pour la vie relationnelle, l'information, les connaissances, la création, les loisirs...

Mais non aux lavages de cerveaux publicitaires permanents pour de nouveaux gadgets prétendument toujours meilleurs.

Oui à des appareils durables, démontables, réparables.

Non aux appareils à jeter tous les 6 mois ou un an.

Oui à des garanties longues.

Non au gaspillage de ressources naturelles rares, aux conditions de travail inhumaines et aux masses énormes de déchets non recyclés.

La triple peine pour les riverains des sites SEVESO

Rose Frayssinet

Comme cela avait été annoncé dans la Feuille Verte de septembre, la **Coordination des riverains des sites SEVESO**, venus de Bassens, Martigues, Donges, La Rochelle, Narbonne, d'Ile-de-France et de Toulouse (*Plus jamais ça ni ici ni ailleurs* et *Les Amis de la Terre*), ont **tenu leur séminaire les 23 et 24 septembre à Toulouse**. Date symbolique car le 24 était rendu le verdict du jugement en appel qui a attribué la responsabilité de la catastrophe AZF à de nombreuses fautes et négligences de Grande Paroisse et son directeur ; fautes qui avaient conduit à un déversement de

produits chlorés sur les 300 tonnes de nitrates, provoquant l'explosion catastrophique.

Lors de leurs travaux, les associations présentes font le constat des insuffisances de la loi Bachelot (2003) :

« **La loi Bachelot ne protège pas. Entre rentabilité et sécurité Bachelot a choisi la rentabilité. L'intérêt économique primant au détriment des demandes des riverains. La notion de « travaux économiquement acceptables » tourne le dos à l'indispensable sécurité due aux riverains.**

Les PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques, qui doivent être établis pour tous les sites SEVESO seuil haut) ne répondent pas aux risques réels des installations à risques.

La loi Bachelot ne change rien, par exemple l'usine AZF aurait explosé puisque l'approche probabiliste exclut les scénarios maximalistes, tel que l'explosion pour AZF.

La loi avait prévu que tous les PPRT seraient approuvés en 2008. En 2012, la moitié seulement des PPRT est en place sur les sites les moins porteurs d'enjeux.

Le PPRT laisse dans l'ombre les études de vulnérabilité comme le calcul de la valeur vénale du bien. De même, il n'y a aucune norme claire pour les travaux. La question de l'inutilité des travaux à réaliser est posée »

Fort de ce constat, la révision de cette loi s'impose et doit faire l'objet d'un moratoire sur tous les PPRT en attendant sa réécriture, prenant en compte les exigences des riverains :

- supprimer toute référence à la notion de travaux économiquement acceptables par les industriels ;
- introduire la notion de réduction du risque à la source et le principe du pollueur-payeur ;

- associer riverains et collectivités locales aux études de dangers menées par l'industriels et la DREAL² ;

- donner les moyens aux associations de requérir des tierces expertises sur l'évaluation des risques

- abandonner le calcul probabiliste de survenue des accidents ;
- prendre en compte les scénarios maximalistes avec le calcul déterministe, pour l'évaluation des périmètres de danger.

« **La loi Bachelot doit être contraignante pour les industriels, le risque technologique n'est pas une fatalité »**

Les riverains des sites SEVESO n'ont pas à subir la triple peine : les nuisances chroniques de l'installation, le risque majeur et le paiement des travaux de mise en sécurité de leurs biens.

C'est ce constat et ces exigences que la Coordination des associations des riverains des sites SEVESO a défendus lors d'une rencontre avec le Ministère de l'Environnement le 15 septembre... espérant avoir été entendue.

Les résultats de l'étude InVivo

par Hubert Cros et Pauline Roy

L'étude InVivo dont les résultats ont été publiés en septembre, a fait grand bruit. Menée par le CRIIGEN (comité de recherche et d'information indépendant sur le génie génétique), il s'agit de la première étude menée sur une durée aussi longue, à savoir deux ans, concernant les effets sanitaires des plantes génétiquement modifiées (PGM). En l'occurrence, il s'agit du maïs NK603, mis au point par Monsanto et résistant au fameux herbicide Round Up, produit bien évidemment par la même firme. Portant sur un échantillon de 200 rats de laboratoire, elle a donné les résultats suivants :

- **Pour les rats non nourris aux PGM :**

- *Après 13 mois d'expérience* : tumeurs 2 à 3 fois moins fréquentes ;

- *Après 23 mois d'expérience* (durée qui correspond à la longévité d'un rat) : 30% des rats femelles souffrent de tumeurs.

- **Pour les rats nourris aux PGM :**

- *Après 13 mois d'expérience* : tumeurs 2 à 3 fois plus fréquentes avec :
 - Chez les mâles : le foie ou les reins atteints d'anomalies marquées ou sévères ;
 - Chez les femelles : des tumeurs mammaires atteignant jusqu'à 25% de leur poids !
- *Après 23 mois d'expérience* : 50 à 80% des rats femelles souffrent de tumeurs.

Jusque là, le monopole des études dans ce domaine était détenu par l'Agence de Sécurité Sanitaire Française et le Haut Conseil des Biotechnologies (HCB). Ces instances officielles se contentaient d'analyser – mais on peut dire « d'avaliser » - les études fournies... par les firmes semencières elles-mêmes. Gilles Eric-Séralini, fondateur du HCB, avait ainsi pointé, en tant que membre du HCB, des malhonnêtetés grossières dans le protocole expérimental. Ainsi, par exemple, pour masquer la proportion d'anomalies 6 fois plus importante dans le groupe de rats nourris au Mon810, Monsanto n'avait rien trouvé de mieux que de multiplier par 6 la population du groupe témoin, de sorte que le nombre de rats malades était identique dans les deux groupes, fantastique !

Quelle suite peut-on attendre de l'étude In Vivo du CRIIGEN ?

par Hubert Cros

Comme on pouvait s'y attendre, l'étude fort dérangeante du CRIIGEN propulsée par un titre du Nouvel Observateur qui ne faisait pas dans le détail en déclarant « poisons » les OGM, fut l'objet d'attaques, articles et autres pétitions provenant notamment d'académies (à noter que 6 académies accusent mais que seulement deux signataires sont identifiés !) Les institutions que l'étude rendait nerveuses, HCB, ANSES (Agence nationale de Sécurité Sanitaire) et EFSA (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments) produisent alors leurs sentences sans risque après ce matraquage des esprits : l'étude CRIIGEN dirigée par Gilles Eric Séralini ne vaut rien, et ne mérite que les poubelles de l'histoire (ce n'était pas écrit ainsi mais fortement suggéré).

Nombre d'amis qui ont pu suivre cette diatribe qui jamais ne put prendre la forme d'un débat serein me demandent maintenant si vraiment il y a un problème avec ces OGM qui, d'un côté, ont toutes les vertus et, de l'autre, sont diabolisés. Dans le doute, ils ont les bras ballants. Ces histoires de rats mal choisis, mal comptés ou qui meurent de vieillesse, que faut-il en penser pour la santé publique ?

Un zoom arrière est peut-être le bienvenu après ces temps agités. Le 6 novembre les USA votaient. Les Etats-Unis sont le principal lieu de naissance des plantes agricoles génétiquement modifiées que l'étude In Vivo du CRIIGEN met en cause. Obama fut réélu, mais ce n'est pas tout, voyons ce qui s'est passé en Californie. Cet état proposait à ses électeurs de faire une cinquantaine de choix en plus du choix du président. La peine de mort par exemple, il fut choisi de ne pas la supprimer, dommage. Un autre choix fut peut-être encore plus âprement disputé que la peine de mort : la motion 37. Elle avait ses promoteur 'Yes on 37' et ses opposants 'No on 37' (liens en fin d'article)

Résultat : le non l'a emporté, il reste donc interdit d'afficher la présence d'OGM sur les aliments. On ne peut informer les consommateurs même s'ils le désirent. Ce qui m'intéresse c'est

² Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

l'une des péripéties de cette campagne pour ensuite tenter de comparer avec ce qui se passe dans l'Hexagone.

Les grandes entreprises implantées aux Etats-Unis et intéressées par l'interdiction d'informer les consommateurs sur la présence d'OGM dans leurs aliments ont réuni la rondelette somme de 44 millions de dollar (il est vrai que cela fait ridicule à côté des 6 milliards de l'élection présidentielle états-unienne).

Avec 44 millions on peut par exemple inonder les écrans avec des vidéos peaufinées, aux meilleures heures, référençant une université prestigieuse, avec un personnage aux titres ronflants. Quand l'université demande le retrait de la vidéo car le personnage convainquant et ses paroles n'ont rien à voir avec cette université prestigieuse, il est trop tard, le balisage des esprits est bouclé. Si démenti il y a, il passe relativement inaperçu. S'il n'y a pas de démenti c'est du pur bénéfice marketing pour celui qui a ainsi trompé la population.

L'étude menée par le CRIIGEN a coûté l'équivalent d'environ 4 millions de dollar, mais les industriels ont trouvé 11 fois plus pour empêcher que l'on informe les consommateurs du seul Etat californien. Ce ratio me dérange et il me semble qu'il doit déranger quiconque s'inquiète du fonctionnement de la société, pro ou anti-OGM.

J'ai très tôt considéré que l'étude In Vivo du CRIIGEN était une déclaration de guerre avec des intérêts immenses à la clé (et pas d'erreur, je ne mets pas la santé publique dans ces intérêts immenses).

Oublier ces intérêts c'est se mettre en situation de ne pas comprendre les événements qui vont se dérouler.

D'un côté une étude qui a eu du mal à trouver son financement, lequel a été refusé par les instances officielles depuis des années. De l'autre un déploiement de moyens considérables pour tenter de maintenir le statut quo.

A ce jour, ce ne sont pas les critiques sévères du dépôt de quelques feuillets par le CRIIGEN qui permettent de juger de l'étude. Les données brutes recueillies au cours de l'étude vont donner une multiplicité de résultats et de publications car tout au long de l'apparition des anomalies de santé des rats, le CRIIGEN a cherché et trouvé les financements qu'exigeait la collecte des données (des analyses coûteuses, non prévues à l'origine de l'étude, ont été rendues obligatoires par l'obligation d'euthanasier les rats avant la fin de l'étude afin

des respecter ces pauvres animaux et aussi les bonnes pratiques de laboratoire)

On peut avancer que les retombées de cette étude dans la connaissance de l'effet des OGM et des produits chimiques de traitement de ces plantes sur la santé vont enfin occasionner un bond considérable après des années de blocage. La Russie a déjà engagé des études similaires et viendra abonder cette étude. La richesse des données disponibles va rapidement faire oublier les querelles de chapelle qu'ont tenté d'allumer quelques statisticiens qui n'ont pas attendu de disposer des données complètes pour juger de l'étude.

Nombre d'experts, académiciens et autres ont produit des textes qui seront autant d'accusations qui vont leur causer bien des soucis devant les tribunaux quand viendra l'heure des comptes devant le peuple.

Nous devons encourager, chacun à sa place avec ses moyens, le CRIIGEN et tous ceux qui veulent faire la lumière sur ces questions de santé publique, nous le devons à nos enfants.

Yes on 37 : on peut trouver avec entre cottes 'yes on 37' <http://www.carighttoknow.org/>

No on 37 : <http://www.noprop37.com/>

Film / Débat :

« En Transition 2.0

Une histoire de résilience et d'espoir en des temps extraordinaires »

Ce film est une immersion inspirante dans le mouvement des initiatives de transition

mercredi 12 décembre à 20h30

Salle du SENECHAL

17 Rue de Rémusat - Toulouse (métro CAPITOLE)

Entrée libre

Réunions mensuelles publiques des Amis de la Terre Midi Pyrénées

Tous les 4^{ème} mardi de chaque mois : à 20h15 à la Mairie annexe du Pont des Demoiselles, 3^{ème} étage

7 av St Exupéry (entrée parking Casino) (Suivre le fléchage : accès par escalier, ou par la rampe du parking extérieur)

-27 novembre : plénière- atelier : « Participer ou pas aux instances consultatives ? »

- 18 décembre : sujet restant à définir

Mailing liste des ATMP : Pour s'inscrire, envoyez un e-mail à amisdelaterremp-request@ml.free.fr avec comme sujet « subscribe » (« unsubscribe » pour se désinscrire)

LA FEUILLE VERTE DES AMIS DE LA TERRE MIDI PYRENEES
Directeur de publication : Pierre DEDIEU Nouvel ISSN en cours
Mise en page, relecture, synthèse : Pauline R.
N°232 novembre-décembre 2012 et janvier 2013 Imprimé par nos soins

tél-fax-répondeur : 05 61 34 88 15

courriel : midipyrenees@amisdelaterre.org

COTISATION (*): SOUHAITABLE : 33 € (ou plus si vous le désirez) PETIT BUDGET : 10 € (ou davantage)

DONS (*): (*) Déductible des impôts à 66%

Abonnement au journal *La Baleine* : + 7 € à l'ordre des « Amis de la Terre »

NOM.....PRÉNOM..... DATE.....

ADRESSE.....

Tél : Courriel (lisible)..... Recevoir la *Feuille Verte* uniquement par courriel

MONTANT VERSÉ : MODE DE PAIEMENT : Chèque Espèces Autre :

Centres d'intérêt : Abeilles, Aéroport, Agriculture-Jardin, Air, Alimentation bio, Arbres-Forêt, Climat, Déchets, Décroissance, Eau, Éco-construction, Éco-quartiers, Énergies propres, Espaces verts ou naturels, Habitat bioclimatique, Montagne, Nano-Technologies, Nucléaire, OGM, Ours, Pédagogie, Pesticides, Piétons, Pollution hertzienne-Electromagnétisme, etc